

Gestion des déchets à Grésillon



Le **tri sélectif** comprend les emballages métalliques, les cartons et briques, les papiers, les bouteilles et flacons plastiques. Ces ordures recyclables, collectées dans des sacs jaunes, sont à déposer dans les **bacs jaunes** qui se trouvent à l'entrée du domaine.



Les déchets verts biodégradables de cuisine peuvent être déposés dans notre composteur qui se trouve, en sortant de la cuisine à gauche, derrière l'étoile sur le sol et derrière les arbres.



Les **ordures ménagères** non recyclables, collectées dans des sacs noirs, sont à déposer dans les **bacs noirs** qui se trouvent à l'entrée du domaine.



Les bouteilles, les pots et les bocaux en **verre**, sont à déposer dans les containers de collecte du verre qui sont situés dans **la commune** :

- » à Baugé : à l'angle de la rue Anne de Melun et la rue du Mail, devant l'ancien prison.
 - » à Saint Martin d'Arcé : Grande Rue, après l'église à droite, derrière la salle des fêtes.
-



Toutes les autres ordures, issues d'activités spécifiques, doivent être apportées à la déchèterie communale située à : route de Montpollin, Saint Martin d'Arcé
